

Catégorie : Utilisation Elevée (> 50'000 kWh)

Applicable au commerce, artisanat, industrie et à tous les clients dont la consommation annuelle est supérieure à 50'000 kWh, ou sur demande du client pour autant que la puissance de raccordement soit supérieure à 30 kVA (40A).

Conformément à la législation en vigueur, tous les tarifs d'électricité sont remis à l'EiCom (Commission fédérale de l'électricité).

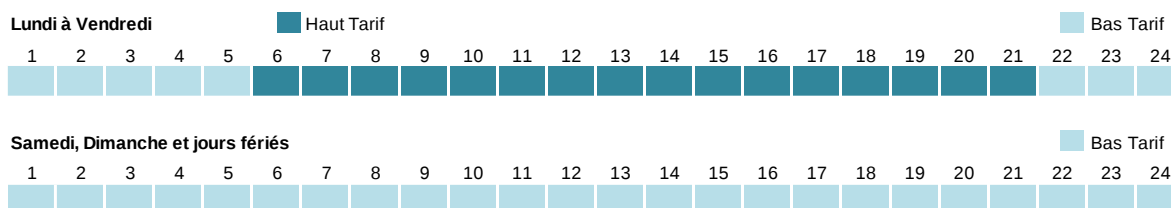
Tarif de l'énergie électrique - hors TVA applicable (8,1%)

		Puissance CHF/kW/mois (HT)	Haut Tarif ct/kWh (HT)	Bas Tarif ct/kWh (HT)
Durée d'utilisation de la Puissance (DUP)	DUP Normale ($\leq 3'000$ heures)	0.00	14.04	10.75
	DUP Intensive (> 3'000 heures)	0.00	14.02	10.63

La durée d'utilisation de la puissance (DUP) correspond au rapport entre l'énergie consommée et la moyenne des pointes mensuelles enregistrées. Elle caractérise le profil de consommation de l'électricité.

Lorsque la DUP est inférieure ou égale à 3'000 heures, le tarif *Utilisation Elevée* avec caractéristique *DUP Normale* est attribué. Au-delà de 3'000 heures, le tarif *Utilisation Elevée* avec caractéristique *DUP Intensive* s'applique.

Grille horaire Haut Tarif et Bas Tarif



Les Services industriels garantissent l'origine de la production électrique et fournissent une électricité d'origine 100% certifiée. Tous les montants indiqués se réfèrent à « L'énergie de référence, garantie 100% renouvelable », Vision classique.

Par rapport à cette référence, les différences tarifaires présentées dans le tableau ci-dessous s'appliquent selon le choix des clients, en fonction de la qualité d'énergie désirée.

Vision classique, 100% renouvelable Energie hydraulique suisse et européenne additionnée d'une part de nouvelles énergies renouvelables.	Tarif standard
Vision durable, 100% suisse et 100% écologique Energie hydraulique suisse additionnée de minimum 5% d'énergie photovoltaïque nyonnaise, labellisées Naturemade star.	+3.5 ct/kWh
Vision mixte, 100% suisse Energie hydraulique suisse additionnée de minimum 1% d'énergie photovoltaïque suisse.	+1 ct/kWh
Vision basique – Energie hydraulique européenne	-0.3 ct/kWh

Applicable dès le 1er janvier 2026.

Tarif adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 juillet 2025.

Sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

N'hésitez pas à visiter notre site www.sinyon.ch